

# Persuasion . . .

*Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 5 juin 1934*

Le président du Conseil s'imaginait qu'il serait rôti dans un feu ardent à la Chambre des députés lorsqu'il affronterait l'interpellation sur la crise des Tribunaux mixtes. Il prit donc ses précautions, prépara ses moyens, se prémunit contre l'incendie, et mit en œuvre toutes les nuances de prudence qu'il pouvait mettre en œuvre, afin que le feu ne le touchât point, ni ne touchât son ministère — ou que, si quelque flamme ou quelque souffle brûlant venait à le toucher, lui ou son ministère, cela ne leur fît point de mal.

On dit que c'est précisément pour cette raison qu'il s'était rendu à Alexandrie avant l'examen de cette interpellation : il y séjourna autant de jours qu'il y séjourna, y rencontra qui il rencontra, et y parla à qui il parla, afin de tirer de son air doux, de sa brise légère et de sa proximité de la mer, une réserve qui lui permît d'affronter ce feu ardent et de le lui rendre frais et salubre.

Puis on dit qu'il visita la résidence du Haut-Commissaire le dimanche matin, pour présenter ses félicitations à l'occasion de la fête de Sa Majesté britannique, et qu'il s'y entretint de certaines affaires politiques, parmi lesquelles, très probablement, la crise des Tribunaux mixtes et son interpellation — ajoutant ainsi, de cet entretien, une réserve de plus à ses réserves, une précaution de plus à ses précautions. Et hier, il se rendit à la Chambre des députés le cœur tranquille, l'esprit dégagé, la conscience apaisée, assuré qu'il allait plonger dans le feu et en ressortir tel qu'il y était entré, sain et sauf, sans qu'aucun mal ni aucune blessure ne l'eût atteint. Car il avait récité ses formules, et pris de ces talismans qui le préservaient du feu et le rendaient incombustible. Puis il plongea dans le feu et en ressortit, souriant, le visage détendu. Puis il regarda ce feu du regard confiant et assuré de celui qui ne craint rien, et lui versa dessus, comme on dit, une « douche » froide ! Et voilà qu'il se réduisit, se réduisit encore, et se recroquevilla peu à peu, jusqu'à rentrer dans le terrier d'où il était sorti, et les députés se dispersèrent vers minuit, se demandant : étaient-ils éveillés, ou endormis ? Ce qu'ils avaient vécu était-il un rêve, ou une réalité ?

Et en vérité, si peu que je dise, si longtemps que je parle, si bien que j'embellisse, si en détail que j'expose, je ne saurai jamais rendre au président du Conseil la justice qui lui est due, ni lui accorder les louanges

et les éloges qu'il mérite. Car hier il s'est surpassé lui-même, et a surpassé tous les hommes d'État égyptiens. Il a montré qu'il y a dans le carquois de l'Égypte des flèches, ou du moins une flèche, et que dans les fourreaux de l'Égypte il y a des épées, ou du moins une épée, et que l'Égypte peut tenir ferme devant les événements et les épreuves, et affronter les étrangers en guerre, confiante dans la victoire, ou en paix, confiante dans sa supériorité. Car Dieu a réuni en la personne du président du Conseil la flamme du guerrier et l'homme de jugement, auquel les guerriers eux-mêmes résisteraient à peine, et auquel les argumentateurs et les contradicteurs résisteraient à peine non plus !..

Et ce que nous remarquons de plus important dans la réponse du président du Conseil à l'interpellation d'hier, c'est qu'il est un homme qui aime la justice et déteste l'injustice, et qui ne veut pas que les députés s'immiscent dans ce qui ne les regarde pas, ni s'exposent à ce qui n'est pas de leur ressort. Car l'affaire des Tribunaux mixtes est une affaire internationale dans laquelle les députés ne devraient pas s'aventurer, ni les sénateurs non plus ; elle est confiée au seul ministère, qui lui en est réservée par la Constitution. Quiconque, parmi les députés ou les sénateurs, s'y aventure ou s'y immisce, contrevient à la Constitution et se place en dehors d'elle — et les interpellateurs devraient remercier le président du Conseil d'avoir été indulgent et bienveillant envers eux, les ramenant sur le droit chemin sans violence, alors qu'il aurait pu, s'il l'avait voulu, demander à la Chambre de les traduire en jugement pour avoir violé la Constitution et avoir voulu entraîner la Chambre avec eux dans cette violation.

Et le sens de cette position, que le président du Conseil a prise hier, et qu'il avait déjà prise à d'autres occasions avant hier, c'est qu'il existe une surveillance imposée au Parlement, qui restreint son autorité, lui rogne les ailes, et lui retire de sa compétence — comme on dit — des questions que les gens croyaient avoir le droit d'examiner et de trancher. Et ce que les gens savent aussi, c'est que les chambres des députés, dans tous les pays de la terre, débattent de la politique étrangère, et en débattent largement, amplement et en détail, et qu'aucun ministre des Affaires étrangères, aucun chef de gouvernement, ne peut leur contester ce droit à ce débat large et détaillé. Et ce que les gens savent aussi, c'est que dans toutes les chambres des députés il existe des commissions, appelées commissions des affaires étrangères, que ces commissions surveillent la politique étrangère de près, entendent les ministres, les interrogent, les contredisent à la Chambre, et les contraignent, en bien

des cas, à tomber. Ainsi en est-il en Europe. Mais en Égypte, la nouvelle jurisprudence constitutionnelle n'autorise pas la Chambre des députés à soumettre la question des Tribunaux mixtes à la discussion, ni à y prendre aucune décision — parce que c'est une affaire internationale, dont la charge revient au seul ministère.

Mais il est une question à laquelle nous aimerions que le président du Conseil réponde : quel est son avis sur la question égyptienne — est-elle internationale, ou ne l'est-elle pas ? Les députés peuvent-ils la soumettre à la discussion, ou ne le peuvent-ils pas ? Et la question de la dette publique, la Chambre peut-elle la soumettre à la discussion, ou ne le peut-elle pas ? Et si le président du Conseil interdit aux députés de soumettre les questions égyptiennes qui touchent à la politique internationale générale ou particulière, que reste-t-il alors à la Chambre de sa souveraineté, de son autorité, et de la sauvegarde de l'indépendance ?

Et autre chose, non moins grave que ce qui précède, ni moins sérieuse, mais qui prête à sourire, et peut même faire rire, c'est que le président du Conseil a déployé un effort acharné pour établir que la crise des Tribunaux mixtes est née d'elle-même, que personne ne l'a suscitée, et qu'aucun élément extérieur aux Tribunaux mixtes n'y est intervenu. Nous aimerions donc savoir qui a accusé le ministère d'être celui qui a suscité la crise et poussé les juges à réfléchir et à protester ? Et à qui, au juste, le président du Conseil répondait-il — ce sont là des propos qu'on a rapportés dans certains journaux et milieux étrangers. Le président du Conseil s'est-il levé hier pour prouver aux députés que le gouvernement est sérieux dans la défense de l'intérêt égyptien et la protection du droit égyptien, ou s'est-il levé pour prouver aux étrangers que le ministère est innocent de ce dont ils l'ont accusé, à savoir d'avoir suscité la crise et incité les juges ?

Et lequel des deux était le plus cher au président du Conseil, et le plus préféré de lui : rassurer les députés, et rassurer les Égyptiens, sur les droits de l'Égypte ? Ou rassurer les étrangers, en leur montrant que nul ne les provoque, ne les incite, ni ne suscite pour eux des crises ? Et plus digne encore de sourire et de rire que l'un et l'autre, ce charmant petit numéro que le président du Conseil a offert aux étrangers du haut même de la tribune de la Chambre des députés. Car le président du Conseil a fait l'éloge des étrangers, a rappelé leurs bienfaits envers nous, leur bonté à notre égard, notre reconnaissance envers eux, et notre souci de leurs droits. Quels hommes ! Discours qui ne lasse jamais, tant on l'a

répété — sans que cela n'ait jamais profité ni à ceux qui le tiennent, ni à ceux qui l'écoutent, en rien. Car les étrangers savent, tout comme les Égyptiens le savent, que le lien entre eux et nous ne reposera jamais sur la parole, si douce soit-elle, ni sur les discours, si envoûtants soient-ils. Il ne peut reposer — et ne pourra désormais reposer — que sur la sincérité, la loyauté, la bonne foi, et le respect mutuel. Mais si nous nous contentons de nous sourire les uns aux autres, et de nous louer les uns les autres, du bout des lèvres, tandis que nos cœurs recèlent la méfiance, la prudence et le mauvais soupçon, et nos actes la ruse, la tromperie, et la préférence de l'intérêt au droit — alors voilà le mal après lequel il n'y a plus de mal, et le fléau auquel nul autre fléau ne se compare.

Le président du Conseil sait cela parfaitement, et sait que les relations entre nous et les étrangers ne s'amélioreront jamais, à moins que le gouvernement égyptien n'apprenne à les fonder sur la fermeté, le respect du droit, et la reconnaissance que l'Égypte, si elle n'est pas encore libre en fait, est résolue à l'être. Mais il n'en continue pas moins à répéter ce que d'autres avant lui ont dit et répété.

Voilà tout ce qu'a dit le président du Conseil hier dans sa belle et admirable déclaration. Quant à savoir s'il a satisfait la majorité des députés — c'est chose qui, semble-t-il, se révélera sans conteste ce soir même. Quant à savoir s'il a satisfait les Égyptiens en dehors des députés, nous pouvons assurer sincèrement au président du Conseil, et le président du Conseil peut s'assurer sincèrement à lui-même, qu'il n'en est rien. Car les Égyptiens ne se satisfont pas de paroles, ni de paroles qui ne signifient rien, ni de paroles destinées seulement à dissoudre les assemblées, comme dit le peuple. Seuls les actes les satisfont ; et s'il faut absolument des paroles, que ce soit une parole ferme et résolue, empreinte du sentiment du droit, du souci de le préserver, et de la détermination à l'obtenir quelles que soient les circonstances. Le président du Conseil veut-il que nous soyons francs avec lui aujourd'hui, comme nous l'avons été avec lui auparavant ? Le président du Conseil veut-il que nous lui disions franchement que les Égyptiens n'attendaient de lui rien d'autre que ce qu'il a dit hier, parce qu'ils savent parfaitement qu'il ne peut dire rien d'autre que ce qu'il a dit, et qu'ils savent parfaitement qu'il ne parle pas en leur nom, ne s'exprime pas par leur voix, ne représente pas ce qu'ils ressentent ni ce qu'ils veulent — et combien il est loin, en vérité, de ce que ressentent et de ce que veulent les Égyptiens ?

Que le président du Conseil se réjouisse de l'approbation des députés, s'ils l'approuvent ; que le président du Conseil se réjouisse de la satisfaction que lui témoigneront les étrangers ; et que le président du Conseil ignore le sourire que les étrangers lui dissimulent — ce sourire qu'ils échangent entre eux, lorsqu'ils se retrouvent seuls, portes closes. Quant aux Égyptiens, que le président du Conseil les laisse à eux-mêmes ; ce sera peut-être, de sa part, une marque de délicatesse et de bienveillance envers lui, que de ne pas lui dire ce qu'ils montrent, et ce qu'ils dissimulent.

[Taha Hussein]

*Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 5 juin 1934.*